



FAMILLE,
NEWS

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA PERMANENCE ELIOR - RESTAURATION SCOLAIRE - 2024

Les permanences du service de restauration scolaire Elior de Mantes-la-Jolie sont exceptionnellement fermées jusqu'au 7 janvier 2024.

Publié le 02 janvier 2024

INSCRIPTION AUX RESTAURANTS SCOLAIRES À MANTES-LA-JOLIE

Les permanences du service de restauration scolaire Elior de Mantes-la-Jolie **sont exceptionnellement fermées** jusqu'au **7 janvier 2024**.

Dés le lundi 8 janvier vous pourrez les retrouver :

À l'Hôtel de Ville (01 34 78 81 00)

- > Lundi de 10h à 12h
- > Mardi de 16h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h

En mairie de quartier de Gassicourt (01 34 78 99 99)

- > Mercredi de 10h à 12h

POUR RAPPEL :

Le choix d'un **nouveau prestataire** a été voté en **été 2023** en Conseil municipal.

<https://www.manteslajolie.fr/information/fil-infos/fermeture-exceptionnelle-de-la-permanence-elior-restauration-scolaire-2024-4184?>

Des changements immédiats pour les enfants et leurs parents :

- Aucune famille ne paiera plus de 6€ alors que le prix d'un repas revient à 10,5€. La différence est **prise en charge par la Ville**.
- Il est désormais possible de désinscrire son enfant le dimanche soir pour la semaine à venir.
- Une nouvelle application Elior est mise en place et offre une meilleure ergonomie et accessibilité aux familles : elle s'appelle **APP'table**
Disponible sur
[internet \(https://apptable.elior.com/connexion\)](https://apptable.elior.com/connexion)
,
[Playstore \(https://play.google.com/store/apps/details?id=com.elior.apptable&hl=fr&gl=US\)](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.elior.apptable&hl=fr&gl=US)
et
[Apple Store \(https://apps.apple.com/fr/app/apptable/id1560027818\)](https://apps.apple.com/fr/app/apptable/id1560027818)
.
- Les **aliments bios** prennent plus d'importance et sont davantage présentés aux élèves. Le choix des circuits courts pour l'approvisionnement est également privilégié.
- Le goûter, déjà proposé en classes maternelles, est désormais **étendu aux classes élémentaires** en périscolaire.
- Lutte accentuée contre le **gaspillage alimentaire**.
- Application du taux d'effort pour la restauration scolaire (tarif individualisé) ->
[Découvrez comment il est calculé en suivant ce lien](https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/Actualites/Rentr%C3%A9e_scolaire/Rentr%C3%A9e_scolaire_2023/Peri_scolaire_calculer_son_tarif_taux_d_effort.pdf)
(https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/Actualites/Rentr%C3%A9e_scolaire/Rentr%C3%A9e_scolaire_2023/Peri_scolaire_calculer_son_tarif_taux_d_effort.pdf)
.
- Les élèves des classes CHAM non domiciliés à Mantes la jolie se verront appliquer le tarif extra-muros.
- [Retrouvez le nouveau règlement intérieur péri et extrascolaire en suivant ce lien.](https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/Actualites/Rentr%C3%A9e_scolaire/Rentr%C3%A9e_scolaire_2023/R%C3%A8glement_int%C3%A9rieur_periextrascolaire_2023_2024_.pdf)
(https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/Actualites/Rentr%C3%A9e_scolaire/Rentr%C3%A9e_scolaire_2023/R%C3%A8glement_int%C3%A9rieur_periextrascolaire_2023_2024_.pdf)